

LE BILLET DE LA MUNICIPALITÉ LE BILLET DE LA MUNICIPALITÉ LE BILLET DE LA MUNICIPALITÉ LE BILLET DE LA MUNICIPALITÉ



Claude-Alain Cornu
Syndic

Nous voilà déjà aux portes de l'hiver. Je suis certain que cette année 2021 vous apporte joie, santé et bonheur, malgré cette maudite crise sanitaire qui entache notre quotidien. Dans tous les cas, c'est ce que je vous souhaite à toutes et à tous.

Nous l'attendions avec impatience, et bien il est là, le Montanair Magazine nouvelle version. J'en profite pour remercier les personnes qui ont participé activement à la rédaction et à la mise en page des 27 numéros précédents, principalement Mme Véronique Gilliard municipale et M. François Rochat graphiste. Suite au départ d'une des préposées au contrôle des habitants, la municipalité a engagé un nouveau membre pour compléter l'équipe administrative, non seulement pour palier le poste laissé vacant, mais aussi dans le but de créer une stratégie de communication. M. Marvin Menétréy est dès lors en charge de ce nouveau poste depuis quelques mois et donne pleine satisfaction à la municipalité. Il est donc responsable du magazine, des réseaux sociaux et des mises à jour du site internet.

Mon désir de relever les faits ci-après ne doit pas être considéré comme une pensée moraliste. Mais à mon avis, il est important que chacun s'en inspire, afin que toutes et tous les citoyens de notre commune vivent en bonne harmonie. Certes et heureusement, la grande majorité de notre population n'est pas concernée par ces propos.

« Y'a qu'à, faut qu'on »

Les « y'a qu'à », « faut qu'on », sont une sorte d'individus en forte progression, autant sur le territoire communal qu'ailleurs. Régulièrement nous avons des demandes appuyées par des affirmations en tous genres. Le web est un outil formidable que je ne me permettrais pas de remettre en cause, tout un chacun peut à sa guise se quérir d'informations tous azimuts, et tant mieux. Par contre, dès qu'il s'agit de règlements communaux, cantonaux ou fédéraux, il est important d'en faire bon usage et de prendre le temps d'une analyse particulière et avisée. Pour exemple, en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire, il est important de ne pas oublier qu'il faut prendre en compte l'ensemble des règlements en vigueur et que le plus restrictif doit être appliqué. Ce n'est donc pas par hasard que la municipalité prend ces décisions, mais bien sûr les articles desdits règlements.

Faites comme je dis, mais pas comme je fais

Ce titre pourrait nous laisser songeur. Mais là aussi, j'ai plusieurs anecdotes que je désire vous relater.

... c'est une bonne chose cette LAT, enfin nous allons arrêter ce bétonnage intensif. Mais attention, ne vous avisez pas à réduire un m2 de surface à bâtir sur ma parcelle, prenez chez mon voisin il en a bien assez...

... qui n'a pas un jour pesté car son téléphone portable n'avait pas de réseau suffisant, ou simplement pas de 4G ? Pour répondre à ces problématiques, hélas, il n'y a pas d'autre solution à ce jour que d'installer des antennes de téléphonie mobile. Dans ce cas aussi : je veux du réseau, je veux être atteignable en tout temps et n'importe où, mais je ne veux surtout pas d'antenne...

... la sécurité routière ainsi que celle des piétons sont des priorités pour tous. Le nombre de courriers ou pétitions reçus en est bien la preuve. Lorsqu'une rue à fort trafic est équipée de lampadaires flambants neufs et que, dans un même temps, une pétition circule pour l'extinction de ces derniers. Quand le sommeil des chauves-souris devient aussi important que la sécurité des personnes...

Sachez que la municipalité est particulièrement vigilante et porte un regard permanent sur l'ensemble de ces thématiques, avec pour but de garantir une équité de traitement pour chacun et chacune, mais aussi une qualité de vie irréprochable dans notre commune.

La nouvelle législature est en route

Bientôt 6 mois que la nouvelle législature a débuté. Deux nouveaux membres, Mme Cécile Crisinel Favre et M. Marc Bourlard ont rejoint l'équipe municipale. Pour ma part, j'ai un grand plaisir à travailler avec eux, ils s'engagent à fond pour la collectivité et apportent de nouvelles idées et de nouvelles thématiques. Vu les sujets chauds qui ont occupé notre été et surchargé nos agendas, je n'ai pas eu le temps souhaité à leur consacrer pour l'intégration et la reprise des dicastères.

Je suis heureux, fier et reconnaissant de l'ambiance qui règne encore et toujours au sein du collège, et ceci malgré plusieurs attaques à répétition dans le but de fragiliser cette bonne entente. Je terminerai en remerciant le personnel administratif qui fait un travail énorme et qui doit s'adapter sans cesse à de nouvelles démarches et de nouveaux processus.

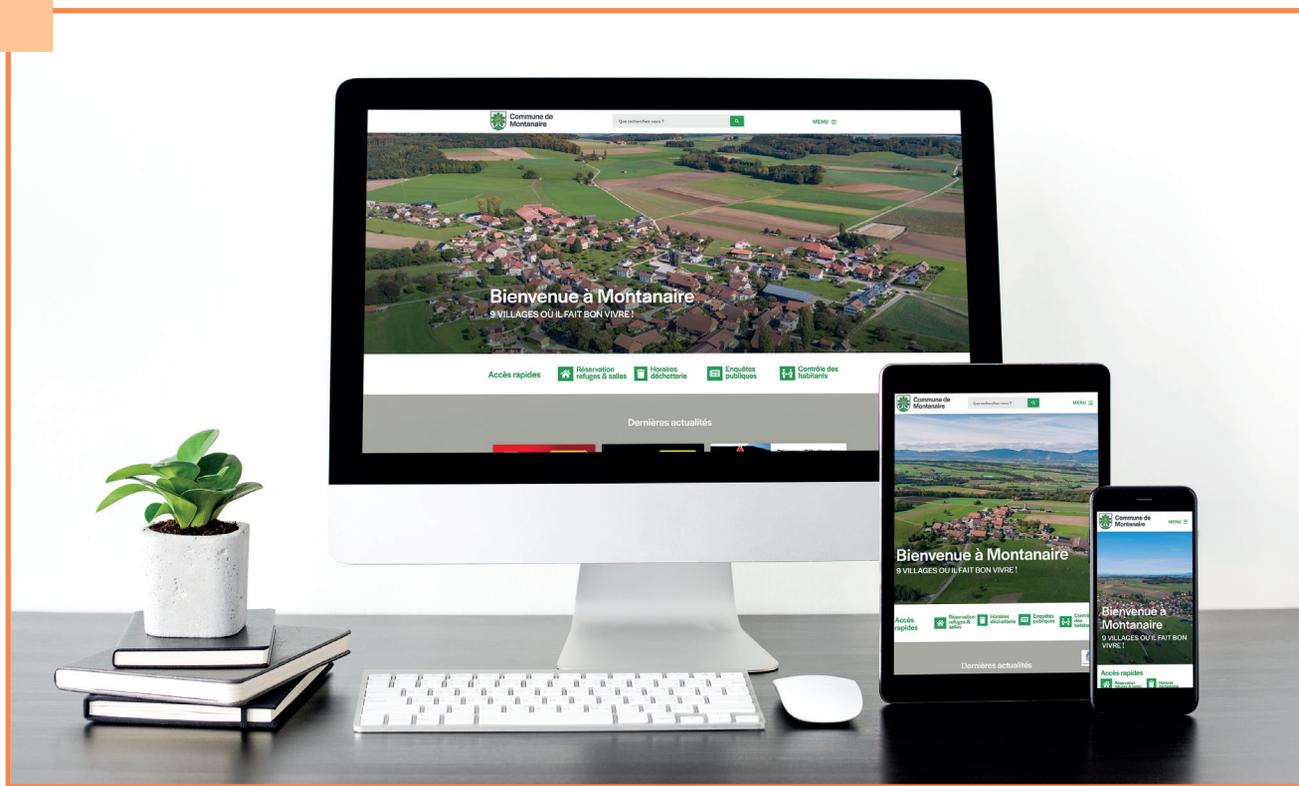
Bonne lecture au coin du feu et passez toutes et tous un magnifique hiver !

LE NOUVEAU SITE EST BIEN ARRIVÉ !	4
HORAIRES SPÉCIAUX PENDANT LES FÊTES	5
NOUVEAUX HORAIRES DU GUICHET	5
SAPINS DE NOËL	5
DÉGATS NATURELS	6
COUPE DE BOIS.....	7
DÉNEIGEMENT	8
PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES	8
RÉFECTION ROUTIÈRE.....	8
LA COMMUNE RECHERCHE DES CORRESPONDANTS	9
LA COMMUNE RECRUTE	9
INSTALLATION DE DÉFIBRILLATEURS	10
NOUS SOMMES... LES BADISTES INTERGÉNÉRATIONNELS	12
JE SUIS... LE BLEU.....	13
LA PETITE HISTOIRE	14
CONCOURS PHOTOS	15

LE NOUVEAU SITE EST BIEN ARRIVÉ !

LE SITE EN GÉNÉRAL

www.montanaire.ch



La commune est fière de vous présenter son nouveau site internet. Après de longues réflexions sur l'aspect, le contenu et la navigation, nous sommes heureux de vous proposer un site moderne, épuré, responsive (qui s'adapte au support) et surtout simple d'utilisation. Nous avons remarqué que ce qui intéressait principalement les gens sur notre site étaient la réservation des refuges, les horaires de déchetterie, les enquêtes publiques et ce qui concerne le contrôle des habitants. Pour répondre à cette demande, nous avons ajouté des accès rapides.

Nous espérons sincèrement que cela vous plaira !

En mentionnant la réservation des refuges, il est désormais possible de consulter rapidement le calendrier des occupations et d'établir votre demande de réservation directement en ligne.

Ce site est en permanente évolution, nous allons y ajouter des éléments au fur et à mesure. Pensez donc à venir le consulter régulièrement pour voir les nouveaux contenus.

Si vous avez des questions, des remarques, des bugs à signaler, ou même des idées à proposer, vous pouvez sans autre nous en faire part à actu@montanaire.ch ou à marvin.menetrey@montanaire.ch

POUR LES ENTREPRISES ET LES SOCIÉTÉS À BUT NON LUCRATIF

Nous avons développé une page spéciale pour vous. La page « Sociétés locales et entreprises » vous permet de référencer votre entreprise/société sur le site de Montanaire. L'objectif est de promouvoir gratuitement les entreprises et les sociétés locales de la commune. Cela vous permet de trouver facilement un club, une jeunesse, un coiffeur, un garagiste etc... qui se trouve à côté de chez vous. Pour les entreprises et les sociétés c'est une publicité gratuite, donc profitez-en !

Pour ce faire, ce n'est pas compliqué, il suffit de vous rendre sur la page « Référencer une entreprise ou une société » et remplir le formulaire. Une fois le formulaire complété, nous vous ajouterons à la liste. Cela ne se fait pas automatiquement, car il y a une vérification du contenu de la part du webmaster. Donc merci de contrôler plus tard dans la semaine si votre entreprise/société a été ajoutée. Si vous avez des questions, des remarques ou des modifications de données à nous faire parvenir, vous pouvez nous contacter à actu@montanaire.ch.

HORAIRES SPÉCIAUX PENDANT LES FÊTES

ADMINISTRATION COMMUNALE

Pendant les périodes des fêtes, notre administration communale sera fermée. Soit du 23 décembre à 11h au 10 janvier à 8h. Vous pourrez toutefois utiliser le guichet virtuel de notre site internet ou nous envoyer un mail que nous nous ferons un plaisir de traiter à notre retour.

La commune vous remercie de votre compréhension.

DÉCHETTERIE

Durant les fêtes de fin d'année, les déchetteries seront exceptionnellement fermées.

Les 24,25 et 31 décembre ainsi que le 1er janvier, les déchetteries de Thierrens, Chapelle et Denezy seront fermées. Pour St-Cierges, la déchetterie sera seulement fermée le 25 décembre ainsi que le 1er janvier. Vous pourrez toujours accéder aux différents ecopoints mis à disposition sur la commune.

NOUVEAUX HORAIRES DU GUICHET

A partir du 1er janvier, le guichet sera en fonction à partir de 8h. Cette décision a été prise car nous avons remarqué que la tranche horaire 7h - 8h n'était pas exploitée par la population.

Lundi	08h - 11h
Mardi	08h - 11h / 16h - 19h
Mercredi	08h - 11h
Jeudi	08h - 11h
Vendredi	fermé



SAPINS DE NOËL

A l'occasion des Fêtes de Noël, la Commune de Montanaire offre à chaque ménage un sapin. Ce sont en principe des sapins Nordmann.

Vous avez la possibilité de choisir entre deux tailles :

- Petit (entre 80 cm et 120 cm)
- Grand (entre 120 cm et 160 cm)

Ils seront disponibles aux horaires suivants :

Village concerné	Date	Lieu de ramassage	Heure de ramassage
Peyres- Possens, Chapelle, Martherenges	11 et 18 déc.	Déchetterie de Chapelle	Horaire de la déchetterie
Thierrens, Chanéaz, Correvon et Denezy	11, 13 et 18 déc.	Déchetterie de Thierrens	Horaire de la déchetterie
St-Cierges	11 déc.	Local déchetterie	entre 10h et 11h
Neyruz	11 déc.	Au refuge	dès 11h

Si vous n'avez pas la possibilité de venir les chercher à l'heure proposé pour votre village, vous pouvez vous rendre à Thierrens selon la proposition ci-dessus.

Un service de livraison à domicile est prévu pour les personnes dans l'impossibilité de se déplacer. Merci d'appeler préalablement la voirie au 079/580.01.18.

DÉGATS NATURELS

EFFONDREMENT D'UN CHEMIN FORESTIER À PEYRES-POSSENS (LIEUDIT : PRÉ MARIN)

À la suite des fortes précipitations en octobre 2020, une grande quantité d'eau provenant des champs qui se situent en amont a provoqué un glissement de terrain et emporté environ 30 mètres de chemin. Celui-ci étant utilisé pour le passage des engins d'entretien de la forêt, il était nécessaire d'entreprendre les réparations rapidement. Les travaux de réfection n'ont pas pu être commencés avant que la météo soit « clémente ».

Début des travaux : le 30 août 2021. Le triage de St-Cierges a dû préparer le terrain pour le terrassement, l'entreprise Cuanoud SA a effectué les travaux. Un hydrogéologue du bureau Geolina S.A. a contrôlé les travaux, :



LIEU DE L'EFFONDREMENT

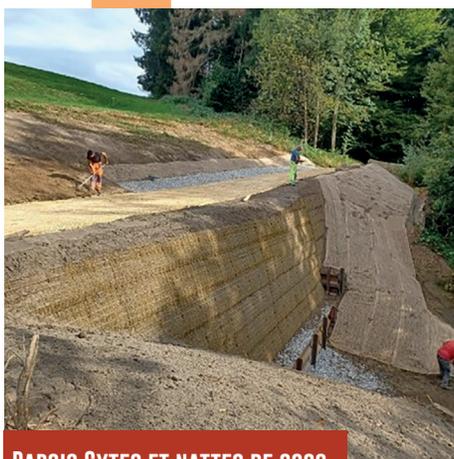
- Evacuation des éboulis
- Forage et pose de rails de soutien
- Mise en place de palplanches et de chaille drainante
- Installation de tuyaux drainants et de parois Sytec Terra mur
- Mise en place d'une chambre de captage pour les eaux de ruissellement
- Pose de la grave pour reconstituer le chemin
- Installation d'une banquette en terre + natte de coco pour éviter l'érosion
- Mise en place de boutures et ensemencement du sol
- Pose d'une barrière de sécurité



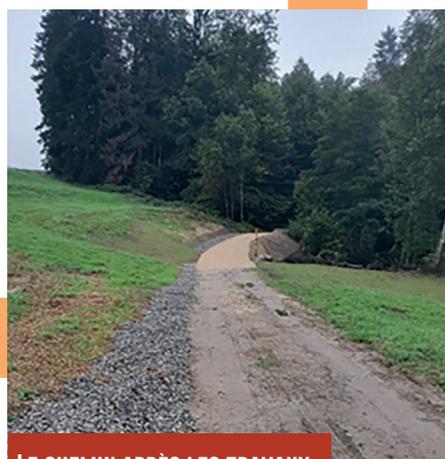
LE CHEMIN APRÈS L'EFFONDREMENT



RAILS, PALPLANCHES ET CHAILLE DE DRAINAGE



PAROIS SYTEC ET NATTES DE COCO



LE CHEMIN APRÈS LES TRAVAUX

La météo ensoleillée durant la réalisation de ces travaux a permis de terminer ce chantier comme c'était prévu.

Fin des travaux : le 17 septembre 2021

INONDATION DANS LES BOIS DE BLONAY À MARTHÉRENGES

Début juillet, premiers jours d'investiture pour le nouveau municipal des forêts, premiers téléphones du garde forestier M. Gaëtan Fässler et de M. Michel Zurkinden (voirie). Un collecteur est bouché par la terre et les branches, un mini lac s'est constitué dans les bois de Blonay près d'un captage de source.

Des orages étant encore prévus, il faut agir rapidement de façon à ce que la situation n'empire pas. L'endroit est difficilement accessible, l'intervention d'une grue araignée est nécessaire :

- Creusement d'un canal d'évacuation pour baisser le niveau d'eau
- Débouchage du collecteur
- Remise en état du terrain.

Le travail a été réalisé en une journée, des protections ont été mises en place de façon à ce que le collecteur ne se rebouche pas.

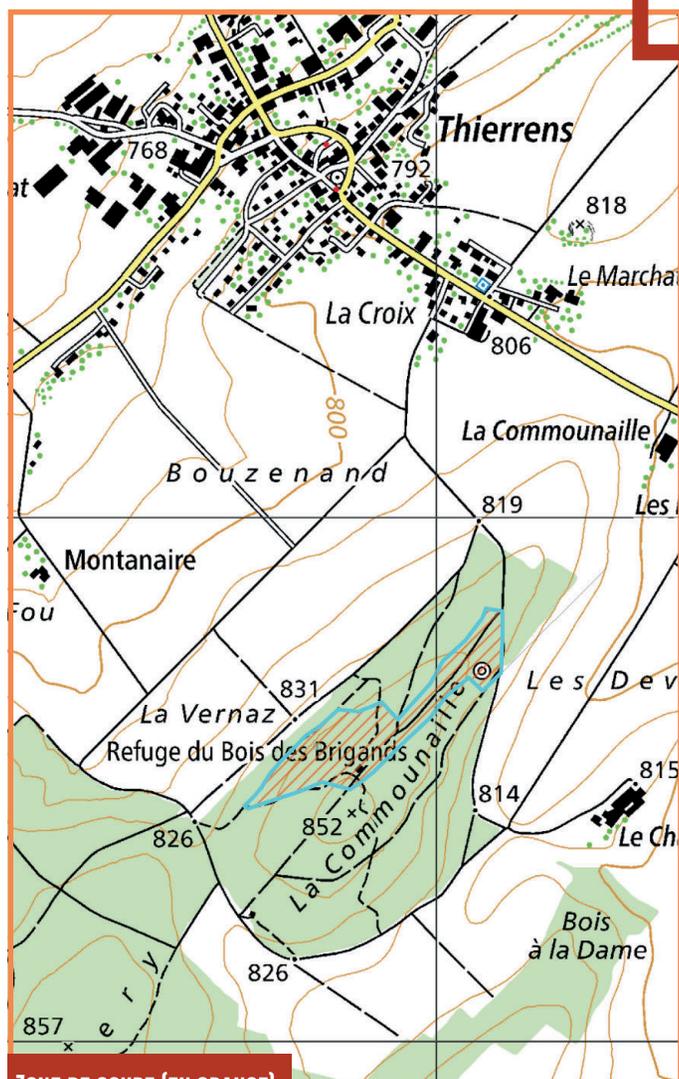


PELLE ARAIGNÉE EN ACTIVITÉ



LE COLLECTEUR EST DÉBOUCHÉ

COUPE DE BOIS



ZONE DE COUPE (EN ORANGE)

Informations sur l'exploitation forestière au Bois des Brigands à Thierrens

Dans ce secteur des arbres sont marqués d'un point de couleur. Ils seront coupés pour diverses raisons :

- Diminuer les risques liés à des arbres mourants ou malades qui sont proches des infrastructures mises en place pour l'accueil du public.
- Augmenter la luminosité au sol afin que des jeunes arbres puissent se développer.
- Desserrer des tiges d'avenir pour que leurs couronnes puissent se développer de manière régulière.

Une grande partie des bois exploités seront valorisés pour la construction et d'autres pour l'énergie.

Les branches seront laissées sur place et posées au sol. Elles vont se décomposer naturellement pour enrichir le sol en humus.

Vous pourrez observer les prochains mois après l'exploitation forestière, la vitalité de la nature et sa puissance pour recoloniser les espaces.

Lors de l'exploitation forestière, merci de respecter la signalisation qui sera mise en place. Le respect de la signalisation vous protège. Les sentiers et les chemins seront remis en état après l'exploitation forestière.

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter le garde-forestier. **M. Gaëtan Fässler au 079/433.39.85**



PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

La propagation des plantes exotiques envahissantes est préoccupante, notamment car elle affecte la biodiversité dans notre canton mais aussi pour ses conséquences économiques et écologiques pour la forêt et l'agriculture. Le phénomène tend à s'aggraver depuis quelques années.

Les déchets des jardins déposés en déchetterie par la population peuvent contenir de telles espèces. En application du règlement de la loi vaudoise sur la gestion des déchets, notre commune est tenue d'organiser le traitement des déchets végétaux que les ménages ne sont pas en mesure de composter eux-mêmes. Ce que nous nous efforçons de faire au mieux.

En effet, il s'avère qu'un compostage effectué dans une installation gérée de manière professionnelle permet de détruire la plupart des néophytes susceptibles de se propager.

DÉNEIGEMENT

Pour des relations de bon voisinage et la sécurité de tous, le service d'entretien hivernal des routes relève de la compétence du canton ou de la commune. Le déneigement des voies privées est l'affaire de leurs propriétaires. Merci de ne pas déverser la neige sur la propriété d'un tiers.

Pour rappel, le déneigement devant les routes d'accès aux habitations et les sorties de garage est l'affaire des propriétaires ou des locataires. La neige ne doit pas être déversée sur les trottoirs ou la chaussée, ni être déposée sur des terrains publics ou privés sans un accord préalable, mais peut être entassée en bordure de chaussée.

De plus, le propriétaire est responsable des dommages corporels et matériels résultant d'un entretien insuffisant aussi bien au niveau des chemins d'accès que d'un déversement de neige de toiture.



RÉFECTION ROUTIÈRE

A Thierrens, les travaux de réfection des infrastructures routières ont franchi une étape importante avec la pose du tapis bitumineux des routes d'Ogens et de St-Cierges durant les vacances scolaires d'automne. Les travaux à la route de Moudon sont également presque terminés, hormis la pose du tapis bitumineux pour le tronçon situé entre le chemin du Signal et l'Impasse du Réservoir qui sera réalisée lors de températures plus clémentes. Dans ces secteurs, les marquages routiers définitifs ont pu être partiellement réalisés, notamment pour le giratoire. Avec les conditions actuelles, humides et froides, il n'est plus possible de compléter la peinture au sol avant le printemps prochain.

Jusqu'à mi-décembre, les travaux se concentreront sur la réfection des bordures et pavés à la rue du Collège, sans pour autant mettre en place les revêtements définitifs de ce secteur, qui sont prévus être posés l'année prochaine. La Municipalité remercie la population de sa compréhension et de sa patience vis-à-vis de ces travaux d'importance.



LA COMMUNE RECHERCHE DES CORRESPONDANT-E-S



La commune a besoin de vous !

Pour rendre le magazine plus proche du terrain, nous sommes à la recherche de correspondants, intéressés à relater les diverses activités se déroulant dans les villages, la commune et la région.

Le ou la correspondant-e peut également retranscrire les séances du Conseil communal avec un regard apolitique, garantissant l'objectivité et la neutralité, dans le but de maintenir le lien avec la presse régionale, un-e correspondant-e hors du Conseil. Les personnes intéressées sont priées de faire part de leur intérêt auprès de Claude-Alain Cornu, c-a.cornu@montanaire.ch en précisant votre préférence pour les actualités, le Conseil communal ou les deux. Vous pouvez également écrire à actu@montanaire.ch ou au **021.905.09.33**.

LA COMMUNE RECRUTE

EMPLOYÉ-E COMMUNAL-E POLYVALENT-E

Tâches :

- Entretien des routes, parcs et promenades, cimetières, fontaines, déchetteries, bâtiments, déneigement, ...
- Assurer un service de piquets de week-ends et des jours fériés pour les problèmes techniques et le déneigement

Nous offrons :

- La possibilité de travailler sur un grand territoire
- Des activités très variées avec une petite équipe dynamique

Entrée en fonction : 1er avril 2022 ou date à convenir.

Taux d'activité : 100%

PRÉPOSÉ-E AU CONTRÔLE DES COMPTEURS D'EAU DE CORREVON

Tâches :

- Relever les compteurs d'eau sur le village de Correvon

Entrée en fonction : Dès que possible

CONCIERGE POUR LA SALLE DU BATTOIR À CHAPELLE

Tâches :

- Maintenir constamment propre et en ordre le bâtiment et ses abords
- Nettoyage de la salle et des annexes
- Propreté des accès
- Contrôle de l'éclairage, remplacement des ampoules et des néons défectueux
- Responsabilité des clefs
- Remise des clefs, visite et contrôle des locaux lors des locations

Entrée en fonction : 1er décembre 2021 ou date à convenir.

Taux d'activité : Selon la fréquence de location des locaux.

CONCIERGE POUR LE REFUGE DES ROCHES À THIERRENS

Tâches :

- Maintenir constamment propre et en ordre le bâtiment et ses abords
- Nettoyage du refuge et des annexes
- Propreté des accès
- Contrôle de l'éclairage, remplacement des ampoules et des néons défectueux
- Responsabilité des clefs
- Remise des clefs, visite et contrôle des locaux lors des locations

Entrée en fonction : 1er mars 2022 ou à convenir.

Taux d'activité : Selon la fréquence de location des locaux.

Pour des informations complémentaires :

Marc bourlard
marc.bourlard@montanaire.ch
ou
Claude-alain Cornu
c-a.cornu@montanaire.ch

Envoi de votre candidature à :

Ressources humaines
Commune de Montanaire
Rue de la Porte 3/CP 80
1410 Thierrens

Pour toutes informations complémentaires et postulation :

Michel Rosset
m.rosset@montanaire.ch

Pour des informations complémentaires :

Aline Freymond
Tél. : 021 905 09 34

Envoi de votre candidature :

Par Courrier à :
Ressources humaines
Commune de Montanaire
Rue de la Porte 3/CP 80
1410 Thierrens.

Par mail à :

bourse@montanaire.ch

Plus d'informations sur les emplois vacants à la commune:

www.montanaire.ch/informations-pratiques/emploi/

INSTALLATION DE DÉFIBRILLATEURS

Le postulat intitulé « Un défibrillateur mis à disposition augmente les chances de sauver une vie » a été déposé lors du Conseil communal le 6 décembre 2018.

La municipalité a ensuite rendu son rapport en septembre 2019 et pour connaître l'intérêt de la population à cette problématique, un sondage a été effectué entre décembre 2019 et janvier 2020.

141 questionnaires ont été complétés dont 125 positifs pour l'installation de défibrillateurs dans la commune.

10 défibrillateurs (AED) de la marque Zoll ont été posés en septembre 2021 dans chaque village de la commune plus un à Corrençon. Vous trouverez la localisation des appareils sur le site internet de Montanaire.



DÉFIBRILLATEUR DE CHANÉAZ À L'ANCIEN COLLÈGE

Puis des ateliers de sensibilisation à la réanimation ont été proposés à la population de Montanaire. Ce ne sont pas moins de 96 personnes qui ont assisté à ces séances et c'est primordial, car la présence seule d'un défibrillateur dans son village ne suffit pas pour sauver une vie. Il faut également pouvoir compter sur l'intervention de personnes formées au massage cardiaque et à l'utilisation du défibrillateur auprès de la victime avant l'arrivée des secours.

La commune de Montanaire encourage sa population à s'informer et se former aux gestes qui peuvent contribuer à sauver des vies en cas d'arrêt cardio-respiratoire. Chaque minute compte lorsqu'on est victime d'un arrêt cardio-respiratoire.

LES GESTES QUI SAUVENT EN CAS D'ARRÊT CARDIAQUE :

1. **Appeler** > 144 - la seule information urgente à transmettre est votre localisation
2. **Masser** > Commencer sans attendre un massage cardiaque efficace
3. **Défibriller** > Installer le défibrillateur sur la victime et suivre ses instructions.



Lorsqu'on est en présence d'une victime d'un arrêt cardiaque, la première chose à faire après avoir assuré sa propre sécurité est d'**appeler immédiatement les secours au numéro 144**. A partir de là, chaque seconde compte. Les chances de survie diminuent de 10% par minute, c'est pourquoi les personnes présentes sur place peuvent faire la différence.

Pratiquer un massage cardiaque est une opération impressionnante mais nécessaire. Un massage cardiaque de bonne qualité permet, durant les premières minutes, d'assurer un minimum d'oxygénation au cœur et au cerveau en attendant que le rythme cardiaque soit rétabli. Il est important de ne jamais arrêter le massage jusqu'à l'arrivée des secours.

La défibrillation précoce permet grâce à un courant électrique de rétablir une activité cardiaque dans la majorité des situations d'arrêt cardiaque chez l'adulte. Toute personne, même non médecin, est autorisée et habilitée à utiliser un défibrillateur automatisé externe (AED). La commune de Montanaire en compte 10 sur son sol, et ils sont tous à disposition 24h/24h.

FORMATION

Pour faire suite aux ateliers de sensibilisation, la commune de Montanaire **offre** à ses habitant.e.s une formation certifiante BLS AED Complet SRC de 3h donnée par Emergency Training Center (Bottens). Les instructeurs et instructrices sont tous et toutes des professionnel.le.s de la santé en activité (médecins, infirmier.ère.s spécialisé.e.s en soins intensifs, soins d'urgence et anesthésie, ambulancier.ère.s).

Prochaines dates:

- Jeudi 27 janvier de 19h à 22h
- Lundi 7 février de 19h à 22h
- Jeudi 17 février de 19h à 22h

Inscription:

www.montanaire.ch/informations-pratiques/sauver-des-vies

Public cible :

Tout public à partir de 12 ans, 10 participant.e.s maximum

Prérequis :

Aucun

Objectifs du cours :

- Agir en maîtrisant les gestes de base de la réanimation cardio-pulmonaire chez les adultes et les enfants, selon les directives du SRC (Swiss Resuscitation Council) : massages cardiaques, ventilation et défibrillation à l'aide d'un DEA (Défibrillateur Externe Automatique)
- Reconnaître les signes précurseurs de l'infarctus du myocarde et de l'AVC (Accident Vasculaire Cérébral)

Contenu du cours

- Porter assistance tout en assurant sa propre sécurité
- Transmission du numéro d'appel d'urgence national
- Explication de la chaîne de survie
- Entraînement des aptitudes de base chez l'adulte, l'enfant et le nourrisson : première évaluation, massage cardiaque, ventilation, défibrillation à l'aide du DEA
- La position latérale de sécurité et les manœuvres de désobstruction des voies aériennes, bébé, enfant et adulte)

Lieu :

Salle du Conseil à Thierrens, rue de la Porte 3 dans le bâtiment de l'administration communale.

Validité :

2 ans



Le certificat délivré à l'issue de la formation vous permet, en cas d'intérêt, de vous inscrire comme premier répondant auprès de l'application First Responders. Après avoir suivi la formation, nous vous encourageons, mais sans obligation de vous inscrire comme First Responders afin d'être informé rapidement d'un accident cardiaque près de chez vous.

First Responders : un plus pour nos habitants

Le certificat délivré à l'issue de la formation vous permet, en cas d'intérêt, de vous inscrire comme premier répondant auprès de l'application First Responders.

Lorsqu'un arrêt cardiaque est identifié par la centrale 144, il alarmera en même temps que les secours professionnels, le réseau de Premiers Répondants (First Responders) via une application mobile.

Tout First Responder disponible se trouvant à proximité peut alors intervenir sur place avant l'arrivée de l'ambulance. Leur action consiste à pratiquer la réanimation et la défibrillation dès que possible. Cette démarche vous sera expliquée lors de la formation.

Plus d'informations:

www.montanaire.ch/informations-pratiques/sauver-des-vies

NOUS SOMMES... LES BADISTES INTERGÉNÉRATIONNELS

Le BCT, toujours jeune et actif après 32 ans d'activité.

La nouvelle saison a débuté à la fin du mois d'août et se poursuivra jusqu'en juin 2022. Après un an et demi sans compétition et pratiquement sans pouvoir jouer, les membres du Badminton Club Thierrens ont retrouvé avec motivation les sensations de la raquette.

Après plusieurs années où notre contingent de joueurs s'amenuise petit à petit, nous avons réussi à reconstruire une jeune équipe de 4ème ligue dynamique et motivée. Deux juniors prometteurs ont intégré le groupe pour la première rencontre de la saison le 8 septembre dernier. C'est avec grand plaisir que nous vous accueillerons si vous désirez venir nous soutenir lors de nos rencontres à domicile, à la salle de gym du collège de Thierrens. Au vu des mesures sanitaires actuelles, le certificat COVID est obligatoire.



ENTRAÎNEMENTS:

	Jour	Horaires	Groupe
Adultes	Lundi	19h45 - 21H15	Compétition
	Jeudi	19h00-20h30	Compétition
	Vendredi	20h - 22h	Populaire et badminton à la carte
Juniors	Lundi	18h00-19h30	U11 - U18
	Mardi	17h30 - 19h	U9 - U13 + débutants
	Jeudi	17h30-19h	U11 - U18

RENCONTRES À DOMICILE DE LA 4ÈME LIGUE:

Chacune de ces rencontres se déroule à la salle de gym du collège à 20h.

Date	Rencontre
12.11.2021	BCT- BC Orbe 3
21.01.2022	BCT- Club Bad4fun
28.02.2022	BCT- LUC Badminton
14.03.2022	BCT- BC Gros-de-Vaud
25.03.2022	BCT- BC Vufflens

Ce même soir, toutes les personnes peuvent s'inscrire librement pour le « Bad à la carte ». Le concept consiste à payer une somme de CHF 50.- pour 5 vendredis à choix ou consécutifs. Vous disposerez de deux heures de jeux libres pour vous faire plaisir à petit prix.

Nous sommes toujours à la recherche de nouveaux membres pour user les volants. Enfants dès 7 ans, adultes amateurs ou confirmés, sportifs et compétiteurs, tout le monde est le bienvenu. Venez nous rejoindre dans la joie et la bonne humeur.

Dans le cas où vous seriez intéressés à nous rejoindre, nous sommes à votre disposition pour toute question ou renseignement par e-mail à badminton.thierrens@gmail.com ou par téléphone auprès de M. Julien Potterat au **079/409.65.52**.

Fondé en 1989 par une équipe de copains, le club n'a cessé d'évoluer. Le moment fort du club fut une ascension en 1ère ligue lors de la saison 2013-2014. Nous comptons actuellement 35 membres de tous âges confondus. Des joueurs venant de toute la région profitent de cette belle salle de gym qui est à notre disposition.

Les enfants dès 7 ans sont admis au club pour intégrer les groupes des juniors les lundis, mardis et jeudis soir. Il y a également de la place pour les adultes. Pour la compétition, cela se déroule les lundis et jeudis soir.

En effet, nous avons de la chance d'avoir des entraîneurs de qualité pour nous faire évoluer. Le vendredi soir est consacré aux populaires et jeux libres ainsi qu'aux matchs inter-clubs de 4ème ligue.

JE SUIS... LE BLEU

Marvin Menétrey

Engagé à la commune en mars 2021, plusieurs tâches m'ont été confiées : la principale est de gérer le nouveau site web, de le mettre en permanence à jour et d'ajouter des articles. Je suis également préposé au contrôle des habitants. Vous me verrez donc le mardi si vous venez faire votre carte d'identité ou demander une attestation de domicile. Donc, si vous voyez une erreur ou vous avez une question/remarque sur le site internet, n'hésitez pas à me le faire savoir !

Je m'occupe également de retravailler le nouveau Montanaire Magazine. Comme vous l'avez remarqué, la ligne graphique du Magazine n'a plus rien à voir avec l'ancienne. L'objectif avec ce nouveau Montanaire Magazine est de le rendre un peu plus moderne tout en essayant de vous donner envie de le lire. Le but est également de mettre en avant les différentes activités/événements/news qui se déroulent sur la commune ou organisées par une société de la commune. J'ai également envie d'avoir un rythme de parution régulier soit un par saison. C'est la raison des couleurs dominantes brunes et oranges qui représentent l'automne.

Etant un immigré (je suis un mulot de Pailly), je ne connais pas encore toutes les traditions/coutumes/habitudes qui se passent dans les beaux villages de la commune. C'est pourquoi je compte sur votre participation pour m'envoyer des actualités diverses et variées qui s'y déroulent. Pour se faire, rien de plus simple, il suffit de m'envoyer un mail à l'adresse: actu@montanaire.ch ou un message sur le Facebook de la commune. Je vous en serais reconnaissant !



Si vous avez des reliques d'histoire de Montanaire, des photos sympathiques ou autres, cartes, textes, etc.... qui auraient leur place dans la partie « histoire » du Magazine, n'hésitez pas à les partager avec tous les lecteurs. Pour ce faire c'est comme les articles, il suffit de m'envoyer un mail ou un message sur le Facebook de la commune.

En parlant du Facebook de la commune, mon travail est comme pour le Magazine de relayer les informations qui se déroulent dans la commune. Mais en plus de cela, je peux interagir directement avec vous lorsque vous avez des questions/remarques sous les derniers posts publiés. Donc ne tergiversez pas, et participez au développement d'une fabuleuse communauté en relayant, commentant et en «likant» les publications sur notre Facebook.

Avant de venir travailler pour la commune de Montanaire, j'ai fait un apprentissage de médiamaticien de 4 ans, ce qui me permet d'avoir des connaissances variées dans plusieurs domaines. Le médiamaticien est le couteau suisse de la communication. Il peut faire de l'informatique, du design graphique, du marketing, et même un peu de gestion financière. Qui sont, pour la plupart des domaines, très utiles dans cet emploi où il faut réussir à être polyvalent.

C'est donc avec le sourire que je vous accueille au guichet pour répondre à vos questions.

Au plaisir de vous voir bientôt !

LA PETITE HISTOIRE

La nouvelle section «La petite histoire» dans le Montanaire est une section dédiée à une photo, texte, objet... historique. Cela permet de partager des souvenirs et des émotions ou juste d'informer les habitants de faits qui se sont déroulés sur la commune. Mais pour faire cela nous avons besoin de vous ! Si vous trouvez une lettre, une photo, un objet ou peu importe, qui a sa place dans la page « La petite histoire » du Montanaire magazine, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

Comment nous le transmettre?

- en nous envoyant un mail à actu@montanaire.ch.
- en passant à l'administration communale
- en nous envoyant une lettre à l'adresse suivante:

Marvin Menétrey
Commune de Montanaire
Rue de la Porte 3/CP 80
1410 Thierrens.

Nous comptons sur vous pour nous faire découvrir des moments historiques qui se sont déroulés sur la commune.

Pour cette première histoire, nous vous présentons la lettre remplie d'histoire de M. Bernard Moreillon adressé à M. Pierre-André Pidoux (Syndic) en 1999.



Monsieur le Syndic,

En triant des archives de famille, j'ai trouvé la photographie ci-jointe : on y voit un vieux bâtiment. Selon les notes manuscrites de ma mère, il s'agit du four de la cure de Thierrens, démoli en automne 1922. Autant dire que rares sont les habitants de votre commune qui ont connu cet édifice.

En 1922, mon père, Richard Moreillon, né en 1895, remplaçait le pasteur de Thierrens. Je suppose donc que le document représente le four de la cure d'alors, soit l'ancienne maison du Capitaine Comte, datant de 1732, et non de celle, beaucoup plus ancienne, qui avait été l'objet d'un échange en 1769. J'ignore d'ailleurs si cette dernière disposait également d'un four.

Cette petite digression historique m'a persuadé que la photographie en question devrait éventuellement trouver place dans les archives de votre commune, plutôt que dans celle du Canton, service des bâtiments. C'est pour cette raison que je me fais un plaisir de vous la remettre en regrettant qu'elle ne soit pas meilleure et que le négatif manque.

La région de Thierrens ne m'est pas inconnue ; j'y ai travaillé comme forestier dans le cadre du remaniement parcellaire qui avait suivi la réunion parcellaire agricole, système Piot, donc sans dévestitures. C'était il y a une quarantaine d'années ; Monsieur Brochon était sauf erreur syndic ou président du Syndicat, Monsieur Nadir Chevalley faisait aussi partie des autorités. J'avais été très efficacement secondé, lors des piquetages de chemins forestiers en particulier, par Monsieur Jean Gosteli, employé communal, d'une amabilité et d'un engagement extrêmes. Cet homme-orchestre extraordinaire savait tout bien faire, et le faisait.

A Thierrens, la politesse des enfants du village frappait, que ce soit à proximité du bâtiment d'école ou ailleurs, signe que parents et enseignants tiraient à la même corde et dans le même bon sens. Comme je travaillais alors dans plusieurs communes et hors du canton, je pouvais comparer ces signes extérieurs de l'éducation. Le fait que je me souvienne de cet élément très positif dans votre commune en dit long.

La photo retrouvée aura eu pour heureux effet de faire remonter de très beaux souvenirs, tant de personnes que de lieux, à la surface d'une mémoire qui commence à s'effriter. Et comme tout travail comporte aussi des imperfections, lacunes ou erreurs, il est vraisemblable que quelques lignes de mon sottisier professionnel aient été écrites à Thierrens. Après tant d'années, il doit y avoir prescription...

Recevez, Monsieur le Syndic et veuillez transmettre à vos collègues de la Municipalité, mes salutations les meilleures.

Bernard Moreillon

CONCOURS PHOTOS

La commune organise un concours de photographies !

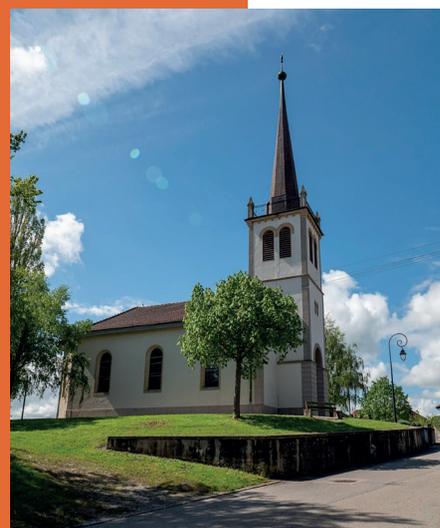
Le principe est simple, il suffit de faire une belle photo qui a sa place dans le Montanaire Magazine, sur le site web et le Facebook.

Pour participer, la/les photos doivent respecter les règles suivantes :

- Avoir été prises après la publication du Magazine
- Avoir été prises sur la commune de Montanaire
- Être d'accord de céder les droits de publication/modification à la commune (même si la photo n'a pas été sélectionnée dans les 3 premiers) Bien sûr, nous mettons les crédits du photographe.
- La photo doit être de bonne qualité (Minimum HD soit 1920x1080 px)
- Toute personne qui apparaît sur votre photo doit être au courant et d'accord de la possible utilisation de celle-ci.

Pour participer, envoyez un email à actu@montanaire.ch avec votre nom ou celui qui doit apparaître dans les crédits, l'endroit et la date de la prise de photo, ainsi qu'un numéro de téléphone. Sans cela, votre participation ne sera pas prise en compte.

Des prix seront distribués aux 3 plus belles photos qui apparaîtront sur les 3 supports cités, soit Facebook, site web ainsi qu'en 4ème de couverture du Montanaire Magazine.



BIENVENUE À

Elise Dubach
le 20 juin à Thierrens

Mathis Vulliens
le 24 juin à Thierrens

Annaé Piot
le 26 juin à Thierrens

Yann Chevalley
le 23 juillet à Thierrens

Ambre Streit
le 30 juillet à St-Cierges

Emie Ravessoud
le 11 septembre à Thierrens

JOYEUX ANNIVERSAIRE !



**Madame
Louise Cavin
de Chapelle-sur-Moudon
le 27 octobre**

100

90

**Madame
Edith Guignet
de Chapelle-s-Moudon
le 12 août**



CONSEIL COMMUNAL

La prochaine séance du Conseil communal se déroulera
le jeudi 16 décembre 2021

Vous trouverez toutes les informations complémentaires
sur le site web.

PROCHAINE ÉDITION

Le délai pour les annonces de manifestations
et articles est fixé au **31 janvier 2022** à transmettre à :

actu@montanaire.ch

EMPLACEMENT POUR LE FUTUR GAGNANT DU CONCOURS PHOTOS



Image d'exemple

Valentin Dubach Productions

www.valentind.ch

Eglise de Thierrens prise au drone